

Le 01/09/2026

Avis : Modification du fonds « CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE »

Vous détenez des parts du fonds « CM-AM ENTREPRENEURS France » et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que la stratégie d'investissement de votre fonds sera modifiée afin de permettre l'exposition aux actions de toutes zones géographiques jusqu'à 100% maximum. Le fonds restera néanmoins exposé en permanence à 60% minimum aux actions françaises.

Cette modification, qui ne nécessite pas l'agrément de l'AMF, entrera en vigueur le 10/09/2026. Le document d'information clé et le prospectus du fonds seront modifiés à compter de cette date.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé du fonds disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.